



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°823) DE MISE A  
DISPOSITION DES SALLES BERLIOZ ET POLE  
DOCUMENTAIRE, A L'ASSOCIATION «  
ENSEMBLE MUSICAL FURIANTE » A TITRE  
PAYANT**

**DÉCISION N° DM-23-022  
EN DATE DU 18 JANVIER 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la demande de l'Association « Ensemble Musical Furiante », représentée par Monsieur Jean-Claude BELFIORE en qualité de Président, et domiciliée, chez Monsieur Jean Claude Belfiore, 27 rue Vergniaud, 75013 PARIS, d'organiser des répétitions, dans la salle Berlioz, les 22 octobre, 12, 13 et 27 novembre 2022, et les 26 mars et 9 avril 2023 de 10h00 à 18h00 ; dans le Pôle documentaire, le 26 novembre 2022 et les 14 janvier et 8 avril 2023 de 10h00 à 18h00 ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Association « Ensemble Musical Furiante », représentée par Monsieur Jean-Claude BELFIORE en qualité de Président, et domiciliée, chez Monsieur Jean Claude Belfiore, 27 rue Vergniaud, 75013 PARIS, une convention de location de salle, pour un montant de 2 032 € TTC (deux mille trente-deux euros). L'utilisateur réglera aussi 793,08 € TTC (sept cent quatre-vingt-treize euros et huit centimes) au titre des frais de gardiennage supplémentaire entraînés par sa venue, selon le planning d'utilisation tel qu'indiqué dans les présentes, afin d'organiser des répétitions, dans la salle Berlioz, les 22 octobre, 12, 13 et 27 novembre 2022, et les 26 mars et 9 avril 2023 de 10h00 à 18h00 ; dans le Pôle documentaire, le 26 novembre 2022 et les 14 janvier et 8 avril 2023 de 10h00 à 18h00.

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20230118-lmc1H10398H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 18/01/2023  
Date de Publication : 18/01/2023

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

***Signé***

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20230118-Imc1H10398H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 18/01/2023  
Date de Publication : 18/01/2023